



Association pour la Communication les Echanges et l'Emploi.

Adresse de l'action : 18 rue Pradier 30 000 Nîmes

Téléphone : 04.66.21.04.91 Portable : 07.85.00.98.63

Mail : acee.aes30@yahoo.com

Nom de l'action :	Auto-école sociale
Public :	<p>50 places/an :</p> <p>→ 50 bénéficiaires du RSA socle</p> <p><u>Critères de sélection des candidats :</u></p> <p>1) Projet professionnel demandant le permis VL Et/ou des difficultés de compréhension/communication écrite et/ou orale. Et/ou des difficultés de comportement (santé, stress, risques au volant ...). Et/ou des échecs successifs en auto-école classique.</p>
Prescription :	<p>Le référent envoie une fiche de prescription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'association ACEE (Stéphane REYNAUD - acee.aes30@yahoo.com)
Contact :	<p>Le stagiaire prend rendez-vous en téléphonant à l'association au 04.66.21.04.91 pour convenir d'un 1^{er} entretien.</p>
Entretien :	<p>La candidature de la personne est acceptée :</p> <p>→ Convocation à un 2^{ème} rendez-vous pour remplir le dossier administratif auto-école (CERFA 02)</p> <p>La candidature est refusée :</p> <p>→ Retour au référent du motif du refus.</p> <p>La candidature demande un approfondissement :</p> <p>→ Rendez-vous pour une évaluation de conduite, afin de déterminer un volume d'heure.</p>
Participation :	<ul style="list-style-type: none"> - 230 euros payable en début de formation. (pour le code et la conduite) <p><u>Comprenant :</u></p> <p><i>L'inscription et les frais de dossier.</i></p> <p><i>Le prêt du livre de code et cahier d'exercice.</i></p> <p><i>La formation code de la route.</i></p> <p><i>(frais de passage à l'examen 30 euros payable par le stagiaire)</i></p> <p><i>La possibilité d'utiliser la salle informatique dédiée au code.</i></p> <p><i>La formation conduite : 40 heures inclus</i></p>

Formation code de la route :	<p>La durée de la formation est au maximum de 9 mois.</p> <p>Au bout de ce délai, <u>si le code n'est pas obtenu</u>, le stagiaire prend rendez-vous avec son référent pour faire un bilan et déterminer la suite à donner.</p> <p><u>Si le code est obtenu</u>, le stagiaire poursuit en conduite.</p>
Formation conduite : (code et pratique) :	<p>18 mois maximum.</p> <p>NB : il est possible d'accueillir un stagiaire uniquement pour la pratique (code de la route obtenu)</p>
Intensité :	<p>3 demi-journées par semaine pour le code :</p> <p>→ Soit le matin de 8h30 à 12h ou l'après-midi 13h30 à 17h.</p> <p><u>NB : Les horaires ne peuvent pas être modifiés.</u></p> <p>2 séances en salle pour le code de la route avec le formateur.</p> <p>1 séance en salle informatique dédiée au code de la route. (inscription sur planning d'occupation de postes informatiques).</p> <p>2 demi-journées par semaine pour la conduite :</p> <p>→ Soit le matin de 8h30 à 12h ou l'après-midi 13h30 à 17h.</p>
Organisation des cours de code	<ul style="list-style-type: none"> - 3 semaines de cours de code en méthode semi programmée par groupe de 9 personnes. - Puis tests code de la route et correction avec le formateur jusqu'à l'obtention du niveau nécessaire pour passer l'examen (groupe de 9 personnes).
Organisation des cours de conduite	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des 4 étapes de formation du Programme National de Formation, par groupe de 3 personnes (écoute pédagogique)